

### 1. Identification

**Identificateur du produit :** SuperDécapant, Décapant pour colles Nouvelle génération  
**Code Produits :** 1500NG, 1001NG, 1004NG, 1020NG  
**Fournisseur :** SuperDécapant Inc.  
**Adresse:** 619 Rue du Luxembourg  
Granby, Québec  
Canada, J2J 2V2

**Contact :** 450-770-2948 8h-17h du lundi au jeudi, 8h-12h le vendredi

**Usage recommandé :** Idéal décaper des colles de tous genres  
**Restrictions d'utilisation :** Valider selon le type de surface

### 2. Identification des dangers

**Mention d'avertissement :** DANGER

**Classification du produit**



Liquides inflammables  
Irritation oculaire  
Sensibilisation cutanée

Catégorie 2  
Catégorie 2A  
Catégorie 1B

#### Mentions de danger

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

##### Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel antidéflagrant avec ce produit. Utiliser des outils ne produisant des étincelles.

##### Intervention :

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Élimination :** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

Voir l'information toxicologique, section 11

### 3. Composition/ information sur les ingrédients

No	No CAS :	Nom de la composante dangereuse	Concentration % (p/p)
1	646-06-0	1,3-Dioxolane	15 - 40 %
2	67-64-1	Acétone	15 - 40 %
3	64-17-5	Éthanol	5 – 10 %
4	79-20-9	Acétate de méthyle	5 – 10 %
5	68956-56-9	Hydrocarbure terpénique	1 – 5 %
6	100-51-6	Alcool benzylique	1 – 5 %

**Note :** La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

### 4. Premiers soins

**En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.**

**Contact oculaire :** Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation oculaire persiste..

**Contact cutané :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Mouiller abondamment les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Inhalation (prolongée):** Emmener la personne qui a été exposée dans un endroit bien aéré. Garder cette personne au chaud et allongée. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Ingestion (d'une grande quantité) :** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

**Symptômes :** Toux, douleur à la respiration, yeux rouges, démangeaison, vision embrouillée et larmoiement. Maux de tête, des nausées, des vomissements et des étourdissements. Peut engendrer des symptômes reliés aux allergies lors d'un contact cutanée répété.

**Effets aigus et retardés :** Ce produit est un irritant grave qui peut causer des dommages réversibles à la cornée. Une sensibilisation allergique peut avoir lieu en cas de contact répétés prolongés. Si ingéré en grande quantité peutcauser des troubles gastro-intestinaux.

**Note au médecin traitant :** Le limonène (CAS 138-86-3) serait un allergène positif en cas de sensibilisation au produit. Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés :** Utiliser des poudres chimiques sèches CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

**Agents extincteurs inappropriés :** Ne PAS utiliser de jets d'eau directement sur un incendie impliquant cette matière.

**Dangers spécifiques du produit dangereux :** Inflammable. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition.

**Produits de combustion dangereux :** Monoxyde et dioxyde de carbone.

**Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers :** Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Dans le cas d'un déversement impliquant ce produit, gardez en tête qu'il s'agit d'un décapant conçu pour attaquer les revêtements les plastiques ainsi que les caoutchoucs. Portez une attention particulière aux fils électriques qui pourraient perdre leur gaine isolante.

**Précautions individuelles :** Ne pas perturber la pellicule se formant à la surface du produit ; celle-ci contribue à diminuer drastiquement les émanations inflammables. Effectuer un suivi rapproché du pourcentage de la limite inférieure d'explosivité (avec un détecteur 4 gaz) et fermez toutes sources de chaleur et d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Équipements de protection et mesures d'urgence :** Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Cependant, étant très visqueux, le produit arrêtera rapidement de s'étaler. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter tout matériel sensible de la zone de déversement. Ce produit est hydrosoluble, il est donc possible de diluer et de ramasser à la moppe par la suite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

### 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser des outils anti-étincelles. Prendre des mesures préventives contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un feu ou une explosion, mettre les contenants à la masse lors de transfert. Entreposer et utiliser loin de la chaleur, des étincelles des flammes nues ou toute source d'inflammation. Utilisez un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Les conteneurs vides contiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conditions de sécurité relatives au stockage :** Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10) et de la nourriture. Éliminer toutes les sources d'ignition. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Incompatibilités :** Les comburants. Les acides et bases fortes.

### 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Annexe I du RSST :

No CAS :	Nom de composante dangereuse	% (p/p)	DIVS (P)		VEMP		VECD	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
646-06-0	1,3-Dioxolane	15 - 40 %	--	--	20	61	--	--
67-64-1	Acétone	15 - 40 %	2500	5938	250	594	500	1188
64-17-5	Éthanol	5 - 10 %	3300	6217	--	--	1000	1884
79-20-9	Acétate de méthyle	5 - 10 %	1030	3100	200	606	250	757
68956-56-9	Hydrocarbure terpénique	1 - 5 %	--	--	--	--	--	--
100-51-6	Alcool benzylique	1 - 5 %	--	--	--	--	--	--

Règlementation Américaine

Limites Règlementaires

No CAS :	Nom de composante dangereuse	% (p/p)	OSHA PEL TWA		California / OSHA PEL Plafond		California / OSHA PEL VEMP 8H		California / OSHA PEL VECD	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
646-06-0	1,3-Dioxolane	15 - 40 %	--	--	--	--	20	61	--	--
67-64-1	Acétone	15 - 40 %	1000	2400	3000	6400	500	1200	750	1800
64-17-5	Éthanol	5 - 10 %	1000	1900	--	--	1000	1900	--	--
79-20-9	Acétate de méthyle	5 - 10 %	200	610	1030	3100	200	610	250	760
68956-56-9	Hydrocarbure terpénique	1 - 5 %	--	--	--	--	--	--	--	--
100-51-6	Alcool benzylique	1 - 5 %	--	--	--	--	--	--	--	--

Limites Recommandées

NIOSH REL								
No CAS :	Nom de composante dangereuse	% (p/p)	DIVS (P)		VEMP		VECD	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
646-06-0	1,3-Dioxolane	15 - 40 %	--	--	--	--	--	--
67-64-1	Acétone	15 - 40 %	2500 P	5938 P	250	594	500	1188
64-17-5	Éthanol	5 - 10 %	--	--	--	--	--	--
79-20-9	Acétate de méthyle	5 - 10 %	3100	9330	200	610	250	760
68956-56-9	Hydrocarbure terpénique	1 - 5 %	--	--	--	--	--	--
100-51-6	Alcool benzylique	1 - 5 %	--	--	--	--	--	--

ACGIH <sup>®</sup> 2019 TLV <sup>®</sup>								
No CAS :	Nom de composante dangereuse	% (p/p)	(P)		VEMP 10H		VECD	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
646-06-0	1,3-Dioxolane	15 - 40 %	--	--	20	61	--	--
67-64-1	Acétone	15 - 40 %	3000	6900	250	594	500	1188
64-17-5	Éthanol	5 – 10 %	--	--	--	--	1000	1900
79-20-9	Acétate de méthyle	5 – 10 %	--	--	200	610	250	760
68956-56-9	Hydrocarbure terpénique	1 – 5 %	--	--	--	--	--	--
100-51-6	Alcool benzylique	1 – 5 %	--	--	--	--	--	--

DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé

VEMP: Valeur d'Exposition Moyenne Pondérée

VECD : Valeur d'Exposition de Courte Durée

(P) : Valeur Plafond

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Limites d'exposition autorisées (Permissible Exposure Limits) Californie /

OSHA : California Division of Occupational Safety and Health REL : Limites

d'exposition recommandées (Recommended Exposure Limits)ACGIH<sup>®</sup> : American

Conference of Governmental Industrial Hygienists

TLV<sup>®</sup> : Seuil limite d'exposition (Threshold Limit Values)

**Mesures d'ingénierie appropriées** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en deçà des valeurs mentionnées. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

**Mesures de protection individuelle** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Yeux** : NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

**Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. Pour l'utilisation de gants jetable, ce produit traverse rapidement les matériaux comme le nitrile et le latex. Il est préférable d'utiliser des gants de neoprène pour ce type de produit.

**Respiratoire** : Les employés exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Des cartouches pour vapeurs organiques sont recommandées pour ce type de produit.

**Autres** : Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique :** Gel (liquide)

**Couleur :** Clair

**Odeur :** d'abord vinaigrée puis mentholée citron variable entre le début et la fin de l'application.

**Seuil olfactif :** 200ppm (vinaigrée) 0.1 ppm (mentholée)

**pH :** Neutre en solution aqueuse

**Réserve acide :** Sans objet, réagit avec les bases

**Réserve alcaline :** Sans objet

**Point de fusion/congélation :** N/A , se sépare à froid

**Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition :** 57°C

**Point d'éclair :** > -10 °C (-0 °F) Coupelle fermée

**Inflammabilité (solides et gaz) :** Sans objet, liquide.

**Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :** 3.1 % à 25 °C

**Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité :** 16.0 % à 25 °C

**Température d'auto-inflammation :** 250 °C (1,3 dioxolane)

**Taux d'évaporation :** < 2.2 (acétate de butyle= 1)

**Tension de vapeur :** < 173 mm de Hg à 20 °C

**Densité de vapeur :** > 1 (air = 1)

**Densité relative :** entre 0,89 et 0,96 kg/L à 20 °C (eau = 1)

**Solubilité dans l'eau :** miscible à 20°C

**Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) :** Non-applicable, mélange.

**Température de décomposition :** S'enflamme

**Viscosité dynamique :** > 20 mPa s (à 20 °C)

### 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité :** L'exposition à la lumière directe du soleil peut amener la formation de monoxyde de carbone. L'exposition à des bases fortes le fera dégrader en libérant de l'alcool méthylique. L'exposition à un acide fort dégagera de la formaldéhyde.

**Stabilité chimique :** Généralement stable en entreposage.

**Risque de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation ni réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation. Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

**Conditions à éviter :** Tenir loin des sources d'ignition. TENIR LOIN DES OXYDANTS, DES ACIDES ET DES BASES.

**Matériaux incompatibles :** Ce produit attaque certains types de plastique, notamment les polycarbonates, ainsi que certains revêtements

**Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde et dioxyde de carbone, méthanol, formaldéhyde.

### 11. Données toxicologiques

	Orale	Cutanée	Inhalation gaz	Inhalation vapeurs	Inhalation poussières/brouillards
ETA <sub>mélange</sub>	> 5 000 mg/kg	> 5 000 mg/kg	S.O.	> 20 mg/l	> 5 mg/l

No	No CAS :	Nom de la composante dangereuse	DL <sub>50</sub> orale mg/kg	DL <sub>50</sub> cutanée mg/kg	CL <sub>50</sub> ppmV pour 4h - gaz	CL <sub>50</sub> mg/l pour 4h - vapeurs	CL <sub>50</sub> mg/l pour 4h - poussières brouillards
1	646-06-0	1,3-Dioxolane	5200	13000	S.O.	68,4	> 15.00
2	67-64-1	Acétone	6482	> 2000	S.O.	> 20	> 15.00
3	64-17-5	Éthanol	7100	> 2000	S.O.	> 20	> 15.00
4	79-20-9	Acétate de méthyle	6482	> 2000	S.O.	> 49.2 (CL <sub>0</sub> )	> 15.00
5	68956-56-9	Hydrocarbures terpéniques (basé sur constituants majoritaires)	5300	> 5000	S.O.	> 20	> 15.00
6	100-51-6	Alcool benzylique	1610	> 2000	S.O.	S.O.	> 4,178

**Voies d'exposition probables :** Ce produit est absorbé par les voies respiratoires, la peau et par les voies digestives.

**Symptômes :** Si les yeux sont exposés: Yeux rouges, démangeaison, vision embrouillée et larmoiement. État d'ivresse lorsqu'inhalée en forte concentrations: maux de tête, des nausées, des vomissements et des étourdissements.

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme :** Ce produit est un irritant qui causera des dommages réversibles à la cornée. Peut causer une dépression majeure du système nerveux central. Peut causer une sensibilisation allergiques aux limonène et dérivés

### 12. Données écologiques

#### Écotoxicité

No	No CAS :	Composante dangereuse	% (p/p)	Ecotoxicité aquatique court-terme (CL50)	Ecotoxicité aquatique long-terme CE50	Ecotoxicité terrestre
1	646-06-0	1,3-Dioxolane	15 - 40 %	250 mg/L	S.O.	Très faible
2	67-64-1	Acétone	15 - 40 %			Très faible
3	64-17-5	Éthanol	5 - 10 %			Très Faible
4	79-20-9	Acétate de méthyle	5 - 10 %	250 mg/L	S.O.	Très faible
	68956-56-9	Hydrocarbure terpénique	1 - 5 %	2.1 mg / L (le plus bas)	Chronique cat 2 extrapolé sur CL50	Faible
5	100-51-6	Alcool benzylique	1 - 5 %	460 mg/L	51 mg/L	Faible

NOEC : Concentration sans effet observable (No-observed effect concentration)

### Persistence, bioaccumulation et autres effets.

No	No CAS :	Composante dangereuse	% (p/p)	Persistence	Biodégradabilité	Potentiel de bioaccumulation
1	646-06-0	1,3-Dioxolane	15 - 40 %	Non persistant	Rapidement biodégradable	Négligeable
2	67-64-1	Acétone	15 - 40 %	Non persistant	Rapidement biodégradable	Négligeable
	64-17-5	Éthanol	5 - 10 %	Non persistant	Rapidement biodégradable	Négligeable
	79-20-9	Acétate de méthyle	5 - 10 %	Non persistant	Rapidement biodégradable	Négligeable
	68956-56-9	Hydrocarbure terpénique	1 - 5 %	Non-Persistant	Rapidement biodégradable	Possible
3	100-51-6	Alcool benzylique	1 - 5 %	Non Persistant	Rapidement biodégradable	Négligeable

## 13. Données sur l'élimination

**Méthode de disposition :** Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire comme **rejet inflammable** selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 14. Informations transport

	TMD	DOT	IMDG	IATA
<b>Numéro UN</b>	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
<b>Désignation officielle de transport</b>	Matières apparentées aux peintures	Paint related material	Paint related material	Paint Related material
<b>Classe(s) de dangers relative(s) au transport</b>	3	3	3	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II	II	II	II

**Polluant marin :** Non

**Exemption relatives aux quantités limitées :** 5 L

En accord avec le règlement Canadien du Transport Routier des Marchandises Dangereuses, l'exemption 1,17 est utilisée lorsqu'applicable. Conformément à l'article 172.315 du 49 CFR, nous utilisons l'exemption des quantités limitées par voies terrestres et maritimes, si applicable.

**Autres exemptions :**

Exemptions d'emballage applicable à ce type de produit norme TP14850 (envois terrestres et maritimes) :

*«Les marchandises dangereuses des groupes d'emballage II et III peuvent être manutentionnées, présentées au transport ou transportées dans des contenants non normalisé UN en métal ou en plastique, à condition que leur capacité maximale ne dépasse pas 5 litres et qu'ils soient transportés :*

- a. en chargements palettisés, en caisses-palettes ou en autres charges unitaires (emballages individuels placés ou empilés sur une palette et assujettis par des sangles, des housses rétractables ou étirables ou par toute autre méthode appropriée). Pour le transport maritime, les charges palettisées, les caisses-palettes et les autres charges unitaires doivent être emballées et bien arrimées dans des engins de transport fermés; ou*
- b. comme emballages intérieurs d'emballages combinés dont la masse brute ne dépasse pas 40 kg»*

## 15. Informations sur la réglementation

**Canada**

### Décapant pour colles nouvelle génération

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	LIS	LES	INRP
1	646-06-0	1,3-Dioxolane	15 - 40 %	X		X
2	67-64-1	Acétone	15 - 40 %	X		
3	64-17-5	Éthanol	5 - 10 %	X		X
4	79-20-9	Acétate de méthyle	5 - 10 %	X		
5	68956-56-9	Hydrocarbures terpéniques (basé sur constituants)	1 - 5 %	X		
6	100-51-6	Alcool benzylique	1 - 5 %	X		X
7	119-36-8	Salicylate de méthyle	1 - 5 %	X		X

#### États-Unis

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	TSCA	PROP-65
1	646-06-0	1,3-Dioxolane	15 - 40 %	X	
2	67-64-1	Acétone	15 - 40 %	X	
3	64-17-5	Éthanol	5 - 10 %	X	
4	79-20-9	Acétate de méthyle	5 - 10 %	X	
5	68956-56-9	Hydrocarbures terpéniques (basé sur constituants)	1 - 5 %	X	
6	100-51-6	Alcool benzylique	1 - 5 %	X	
7	119-36-8	Salicylate de méthyle	1 - 5 %	X	

## 16. Autre information

**Date : 24/10/2024**

**Version : 4**

**Avis au lecteur :** Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement l'information qu'il possède sur les composants du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements soient contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.